

2010\_B073

**OBJET : Fonds de concours aux communes - Fonds de concours 2010 réservé aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants - Commune de Vitrolles**

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-Ic-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI  
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC  
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau  
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence  
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence  
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon  
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence  
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence  
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence  
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence  
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet  
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence  
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence  
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-Icz-Durance

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

## BUREAU DU 04 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Jacky Pin

**Objet : Equipements Sportifs - Fonds de concours aux communes - Fonds de concours 2010 réservé aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants - Communes de Vitrolles**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Un des axes de la politique sportive communautaire est de participer au rattrapage de l'aménagement du territoire en matière d'infrastructures sportives grâce à des fonds de concours aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants mais également pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs.

Le présent rapport propose de soutenir pour un montant total de 180 000,00 € la commune de :

- VITROLLES pour la pose d'un terrain synthétique au Stade CARPENTIER, représentant 30,00 % du budget global HT des travaux, soit 600 000,00 €.

## Exposé des motifs :

C'est le 15 juillet 2002 que le Conseil de Communauté a approuvé la création d'un fonds d'intervention réservé aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration et la mise aux normes des équipements sportifs existants et ce, pour une période de 3 ans.

La délibération n°A175 du 25 juillet 2003 est venue modifier et préciser les critères d'attribution par les "extensions nécessaires aux installations existantes" et les modalités de paiement des fonds de concours aux communes.

Par ailleurs, la délibération n°2004-A142 du 25 juin 2004 a autorisé une modification du seuil de participation de la Communauté, portant ainsi le taux de participation de notre institution à 30% du montant de travaux HT, au lieu de 20%, et le seuil maximum de 100 000 € à 200 000 €.

De plus, en application de la loi du 13 août 2004, le montant de la subvention attribuée par la Communauté du Pays d'Aix doit être au maximum égale à la charge nette de la commune Maître d'Ouvrage (hors subvention).

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 14 décembre 2007, a décidé de reconduire ce dispositif en rappelant ses modalités d'attribution et les conditions de paiement de l'intervention financière de la CPA.

Le mandatement s'effectue donc pour le dispositif de la manière suivante :

- le versement d'un acompte de 70% sur production des notifications de marché de travaux ou des ordres de service, ceci afin d'aider les communes à engager rapidement leur réalisation,
- le versement du solde, sur justificatifs de réalisation à produire au plus tard deux ans après la notification de l'aide.

La délibération du 14 décembre 2007 précise par ailleurs les pièces à fournir par la commune pour permettre le versement de l'aide de la CPA.

Les communes bénéficiaires de ce soutien financier s'engagent à signaler sur le site des travaux, ainsi que dans toutes les publications communales, l'intervention de la Communauté du Pays d'Aix dans le financement de la réalisation visée, et selon les modalités arrêtées avec la Direction de la Communication de la Communauté du Pays d'Aix.

C'est dans ce cadre que je vous propose aujourd'hui de valider la demande de la commune d'Aix-en-Provence pour laquelle vous trouverez en pièces jointes la fiche de synthèse et un tableau récapitulatif.

Il convient de noter que la Commission Politique et Equipements Sportifs du 25 juin 2009 a donné un avis favorable sur ce dossier.

### Visas :

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération n°2007-A483 du 14 décembre 2007 relative à la reconduction des dispositifs de soutien financier aux communes pour la rénovation et la réalisation d'équipements sportifs ;

Vu la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil de Communauté donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de fonds de concours aux communes ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ⇒ **ATTRIBUER** l'aide financière telle que présentée dans le tableau récapitulatif ci-joint, et selon les modalités de paiement arrêtées par la délibération du 14 décembre 2007;
- ⇒ **AUTORISER** Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents;
- ⇒ **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne Fonction 414 / Nature 204141 qui présente les disponibilités nécessaires.

**Fonds d'Intervention réservé aux Communes pour la rénovation, le maintien en l'état et extension d'équipements sportifs 2010**

**Fiche de Synthèse**

DOSSIER ENREGISTRE CPA DEPUIS LE : 12/10/2009

Opération :	Commune :
Pose d'un Terrain synthétique au Stade CARPENTIER	VITROLLES

Courrier sollicitant la C.P.A du : 06/10/2009

Délibération du Conseil Municipal : OUI  NON  En date du : 25/02/2010.

N°09-208

Tableau de financement : OUI  NON

**1/ Eléments financiers**

Coût total de l'opération : 600 000 € HT

Fonds de concours sollicité: 180 000 € HT

Maximum dotation possible : 180 000 € HT

Participations sollicitées :

Décision de la Commission Sports :

	Montant	%	Montant	%
Commune	200 000,00 €	33,33%		
CNDS	120 000,00 €	20,00%		
Communauté Pays d'Aix	180 000,00 €	30,00%		
FFF	25 000,00 €	4,17%		
Département	75 000,00 €	12,50%		
<b>Total</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>		

**2/ Descriptions/Observations :**

la Commune de Vitrolles a sollicité la Communauté du Pays d'Aix au mois d'octobre 2009 afin de transformer le stade CARPENTIER en gazon synthétique.

Dossier incomplet renvoyé	Avis favorable Montant	Avis défavorable

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 04/02/2010

**OBJET DU RAPPORT : Equipements sportifs – Fonds de concours aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants – Commune de Vitrolles – Décision du Bureau.**

DIRECTION/SERVICE :	Sports		
Nom du Rédacteur du rapport :		04.42.93.91.2	TEL : 1
Nom du correspondant financier :	Pascale Pietra	04.42.93.91.2	TEL : 3
Code service astre :	11		

Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

<b>AP/CP n° 471</b>	Imputation : 204141 - 414
LC : 14484	
Montant AP initiale :	5 000 000,00 €
Montant AP après révision :	€
Déjà financé :	€

CP 2010	CP Réalisé et engagé	Disponible avant Rapport	Montant du rapport
1 000 000 €	0€	1 000 000 €	180 000 €

2011	2012	2013	2014
1 750 000 €			



## VISA CARTOUCHE ENVIRONNEMENT

CARTOUCHE À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR LES DELIBERATIONS DONT LA CPA À LA PLEINE **MAITRISE D'OUVRAGE**, SONT EXCLUES LES DELIBERATIONS QUI CONCERNENT LES SUBVENTIONS, LES FONDS DE CONCOURS.

Objet du rapport :

Service rédacteur :

Nom du rédacteur

Téléphone :

Impact global du projet sur l'environnement :

Objectifs de réduction ou prévention des nuisances :

**BESOIN D'AIDE OU QUESTIONS ? :**

Service écologie urbaine, Céline SALES, 04 42 91 49 44  
csales@agglo-paysdaix.fr

Détails :

IMPACTS	Impacts négatifs attendus	Mesures de réduction ou de prévention	Impacts positifs
Sur la qualité de l'air			
Sur les ressources naturelles			
Sur le réchauffement climatique			
Sur l'environnement sonore			
Sur la salubrité et/ou la propreté			
Sur la qualité de l'eau de surface ou souterraine			
Sur les milieux naturels			
Sur le paysage			
Génération de risques particuliers			

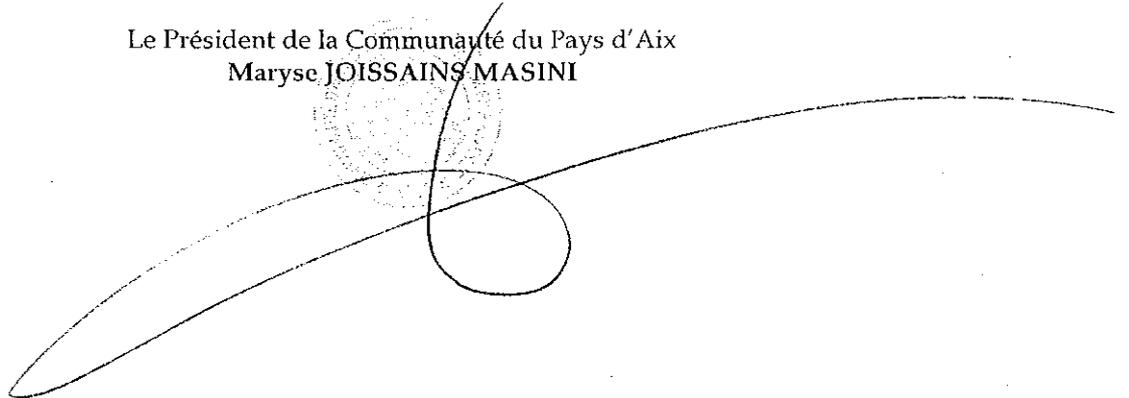
**AVIS DU SERVICE ECOLOGIE URBAINE :**

**OBJET : Fonds de concours aux communes - Fonds de concours 2010 réservé aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants - Commune de Vitrolles**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS MASINI

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular stamp. The signature is fluid and extends across the width of the page.